



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 Juin 2016

MONOPRIX DEVIENT PARTENAIRE DU LABEL BEE FRIENDLY® : l'UNAF et BEE FRIENDLY saluent l'engagement de l'enseigne pour la protection des pollinisateurs et le retrait des néonicotinoïdes

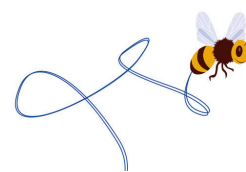
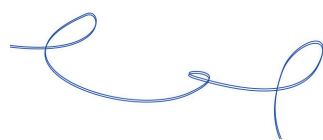
A quelques jours de la reprise des débats sur l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes dans le cadre de la loi biodiversité, l'UNAF et BEE FRIENDLY souhaitent mettre en avant un engagement exemplaire en faveur d'un modèle agricole plus respectueux des pollinisateurs. Monoprix s'associe en effet au label BEE FRIENDLY® dans le cadre d'un partenariat de trois ans. L'objectif ? Accompagner 30 fournisseurs de l'enseigne vers l'obtention du label BEE FRIENDLY® qui inclut le retrait des néonicotinoïdes.

Au sein de son projet « MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS », Monoprix a réuni 30 fournisseurs (représentant 13 filières de fruits et légumes) regroupés sous la bannière « Partenariat Agricole Monoprix » pour les accompagner vers de meilleures pratiques agro-écologiques (sur la fertilisation, l'irrigation, etc.) et vers une meilleure prise en compte des abeilles et des pollinisateurs. Sur ce deuxième aspect, **Monoprix a souhaité s'associer au label BEE FRIENDLY®, dont le cahier des charges inclut une liste interdite de pesticides comme les néonicotinoïdes et 24 autres substances particulièrement toxiques pour les abeilles(1)**. Un dispositif d'accompagnement de 3 ans alliant agronomes et scientifiques sera mis en œuvre pour permettre aux fournisseurs de se convertir avec succès au label BEE FRIENDLY®.

D'ores et déjà, deux fournisseurs de l'enseigne ont annoncé leur volonté de se mettre rapidement en conformité avec le label BEE FRIENDLY®: il s'agit d'une coopérative productrice de pommes située en Haute-Vienne et d'un producteur de tomates en Ille-et-Vilaine. Les premiers produits BEE FRIENDLY® pourraient être commercialisés dans les rayons de Monoprix à compter de l'automne 2016.

Pour Bertrand Auzeral, Président de l'Association BEE FRIENDLY, « *Il faut saluer la volonté de Monoprix de convertir au label BEE FRIENDLY® une partie significative des fruits et légumes vendus dans ses rayons. Le fait qu'une enseigne française de la grande distribution se tourne vers le label BEE FRIENDLY® est un signal révélateur d'une attente des consommateurs pour des produits plus respectueux des pollinisateurs et plus généralement de l'environnement* ».

Pour Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française, « *A quelques jours de la reprise des débats sur l'interdiction des néonicotinoïdes à l'Assemblée Nationale, l'engagement de Monoprix rappelle à nos Députés que des acteurs économiques d'envergure sont prêts et volontaires pour mettre en œuvre des actions ambitieuses visant à se passer non seulement des néonicotinoïdes, mais également de 24 autres pesticides toxiques pour les pollinisateurs. Interdire les néonicotinoïdes en 2018 est non seulement indispensable, mais c'est aussi réaliste.* ».





Le label BEE FRIENDLY, pour le respect des pollinisateurs

Ce label est développé, géré et garanti par l'Association BEE FRIENDLY, créée en 2011, par trois organisations apicoles européennes : l'**Union Nationale de l'Apiculture Française** (UNAF) pour la France, **Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani** (l'UNAAPI) pour l'Italie, le **Deutscher Berufs und Erwerbsimkerbund e.V** (DBIB) pour l'Allemagne.

La démarche européenne BEE FRIENDLY® a pour but d'encourager les agriculteurs à améliorer leurs pratiques vers un plus grand respect des abeilles et des pollinisateurs sauvages. Pour cela, un référentiel complet et exigeant est structuré autour de 28 critères précis, répartis en 5 thématiques (**traçabilité, usage des pesticides et des OGM, protection de la biodiversité, partenariat avec les apiculteurs**).

Le contrôle de la démarche est effectué chaque année par un **organisme de certification indépendant**. Rappelons que le label a reçu le soutien officiel du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de développement durable de l'apiculture, et celui du Ministère de l'Ecologie dans le cadre de son plan national d'actions "France, terre de pollinisateurs".

Le label BEE FRIENDLY® travaille aujourd'hui sur trois catégories de produits « pilotes » que sont les fruits et légumes, la viticulture et les produits laitiers.

A propos de MONOPRIX

Monoprix est leader du commerce de centre-ville avec une présence dans plus de 250 villes en France à travers ses 6 enseignes. Filiale du groupe Casino, Monoprix possède plus de 600 magasins et compte 21 000 collaborateurs et a réalisé, en 2015, 5 milliards d'euros d'activités.

Pour en savoir plus :

- Label BEE FRIENDLY®: www.certifiedbeefriendly.org
- ⁽¹⁾ Voir la liste des produits : http://www.certifiedbeefriendly.org/wp-content/uploads/2015/11/BF_ListeNoire_112015.pdf

CONTACT PRESSE

Anne Henriot / Union Nationale de l'Apiculture Française - +33 (0)6 07 03 17 56 - anne.henriot@unaf-apiculture.info

